



**RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY
DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
D'ADJOINT TECHNIQUE
PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
-SESSION 2022-**

L'examen professionnel d'avancement de grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe a été organisé, pour la sixième fois, en 2022 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique.

Le Centre de Gestion a ainsi organisé cet examen pour les besoins en recrutement des collectivités affiliées et non affiliées au Centre de Gestion de la Martinique.

L'examen professionnel d'avancement de grade au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (prévu à l'article 26 du décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006) est ouvert aux :

- Fonctionnaires ayant au moins atteint le 4^{ème} échelon du grade d'adjoint technique comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

L'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Cette session s'est déroulée selon le calendrier suivant, conformément à l'arrêté d'ouverture du 10 décembre 2021 :

Période d'inscription	17 janvier au 4 février 2022
Période de dépôt des dossiers	17 janvier au 11 février 2022
Epreuve écrite	26 octobre 2022
Jury pré-admission	13 décembre 2022
Epreuves pratiques	du 4 février au 23 mars 2023
Jury d'admission	10 mai 2023

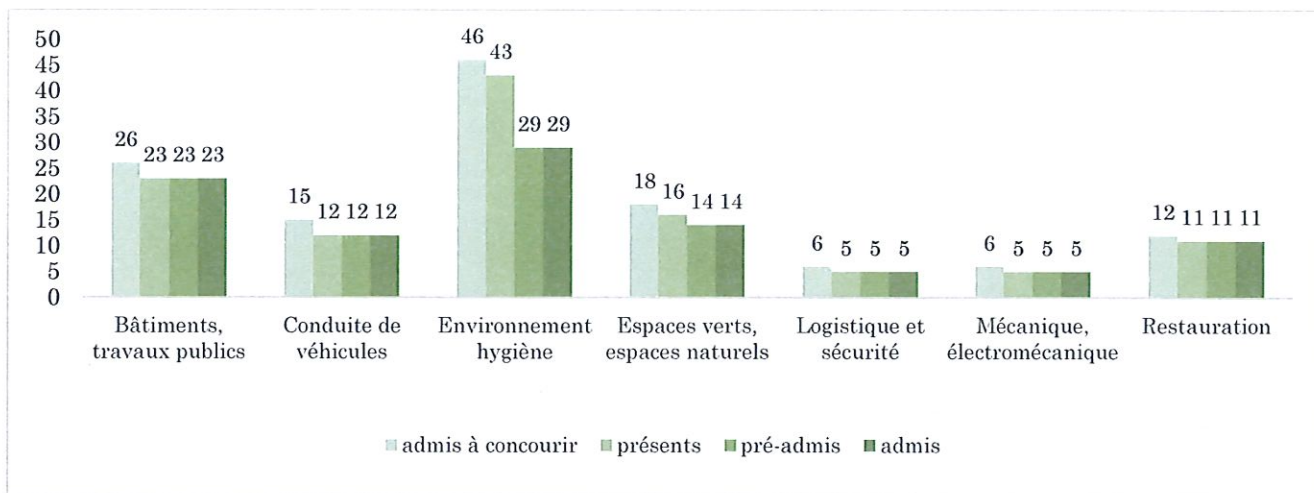
Conformément à l'arrêté n° 2022-137, le jury était composé de 3 collèges (Elus, Personnalités qualifiées, Fonctionnaires territoriaux) soit :

- ✓ 12 membres (4 membres pour les collèges élus et fonctionnaires territoriaux et 4 membres pour le collège personnalités qualifiées).

1. Les principaux chiffres de la session

Les tableaux suivants présentent les principales données de la session 2022 de l'examen professionnel d'avancement de grade d'adjoint technique principal de 2ème classe organisé par le Centre de Gestion de la Martinique.

Centre de Gestion de la Martinique-session 2022-

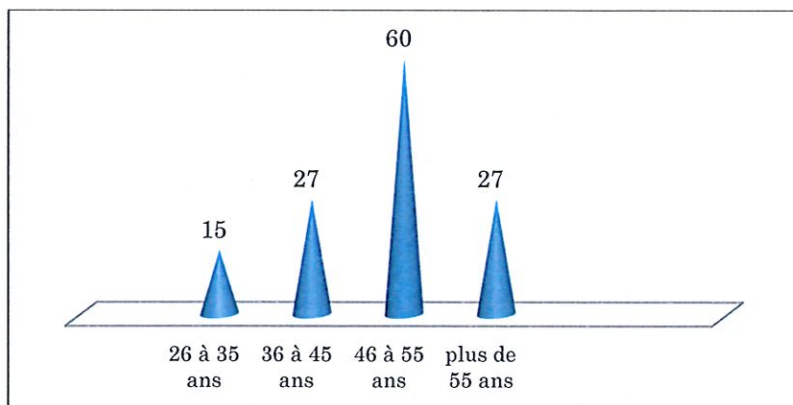


☒ Le profil des candidats

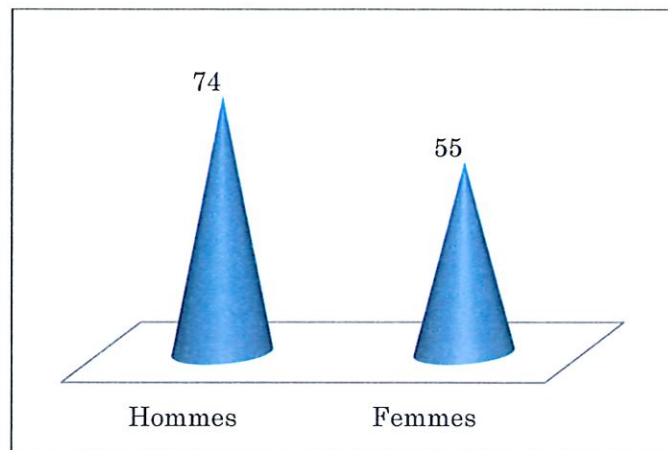
Les données statistiques suivantes portent sur les candidats admis à concourir.

On remarque que la tranche d'âge la plus représentée est celle comprise entre 46 et 55 ans (46.51 %), suivie de celles des 36 à 45 ans et des plus de 55 ans (20.93 % pour chacune de ces 2 tranches d'âges).

La tranche d'âge des 26-35 ans est la moins représentée (11.63 %).

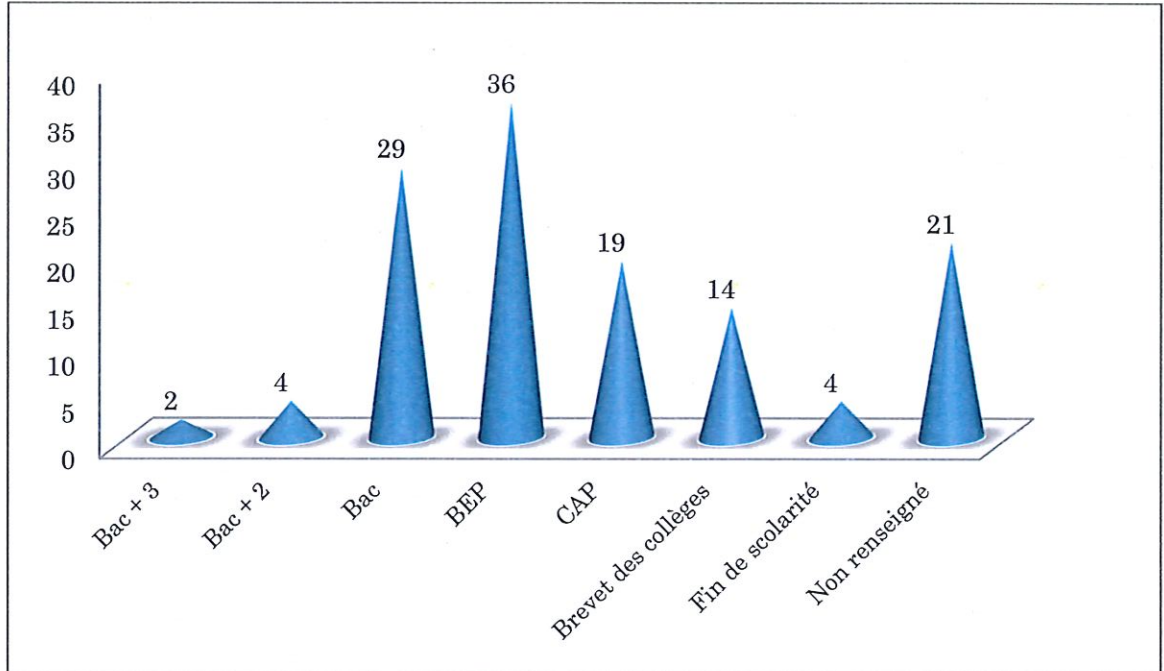


Les hommes sont les plus représentés, ils sont 57 % à s'être présentés contre 42 % chez les femmes.



- ▶ La situation professionnelle :
100 % des candidats proviennent de la Fonction Publique Territoriale.

- ▶ Le niveau d'études



▶ La Formation de préparation à l'épreuve écrite :

Le CNFPT a organisé une session de formation pour cet examen professionnel.

Nombre de participants	Programme
41 présents sur 41 inscrits <i>(7 agents ont eu accès à la préparation directe au vu des notes obtenues lors du test)</i>	▪ Du 5 septembre au 21 octobre 2022 : ▶ Méthodologie de l'épreuve ▶ Devoirs et exercices accompagnés (3 devoirs sur table/1 examen blanc)

2. Epreuve de pré-admission

2.1. Nature de l'épreuve

L'épreuve de pré-admission consiste en :

- Une épreuve écrite à caractère professionnel, portant sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois ou cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes du candidat
(durée : une heure trente ; coefficient 2).

Concernant le déroulement des épreuves d'admissibilité, les candidats ont été convoqués le 26 octobre 2022 sur un seul site au Palais des Congrès de Madiana (Salon Caraïbes).

- 129 candidats ont été admis à concourir ;
- 115 candidats étaient présents à l'épreuve ;
- il y avait 14 absents à l'épreuve écrite.

2.1.1 Evaluation des correcteurs de l'épreuve écrite de pré-admission

❖ Niveau des candidats

- La compréhension du sujet, de la demande : moyen (*pour toutes les spécialités sauf logistique, sécurité/ mécanique, électromécanique/restauration*); voire bon (*spécialités : logistique, sécurité/ mécanique, électromécanique/restauration*);
- l'utilisation des documents : les candidats ont moyennement utilisé les informations du dossier ;

- les qualités rédactionnelles : le niveau des candidats est moyen de manière générale.

Les correcteurs ont fait les commentaires suivants par rapport aux copies des candidats :

- au vu des sujets proposés, les résultats pour l'ensemble des candidats, est satisfaisant (*spécialité : conduite de véhicules*) ;
- les candidats sont perdus sur la question des unités de surfaces et des calculs de surfaces/ils ont oublié certains matériels à utiliser pour les missions/ils connaissent assez peu les symboles sur les étiquettes des textiles (*spécialité : environnement, hygiène*) ;
- on note un manque de soin dans la présentation des copies des candidats ; par exemple, les traits sont faits à main levée sans le moindre effort. Les candidats ont pu obtenir des points principalement grâce aux questions liées à des propositions concrètes : des idées ont été émises.

En revanche, il y a de manière générale, une méconnaissance des sigles d'institutions œuvrant dans le domaine de compétences lié au métier des candidats (*spécialité : espaces verts, espaces naturels*) ;

- les connaissances sur les matériels et engins utilisés dans la spécialité doivent être approfondies. Les conversions de base ne sont pas maîtrisées. La connaissance des pictogrammes de danger et les règles de base de sécurité doivent être un peu plus approfondies (*spécialité : logistique, sécurité*).

2.2. Réunion du jury de pré-admission

2.2.1 Résultats

Compte tenu des résultats, le jury de pré-admission a déclaré, 99 candidats admissibles sur les 115 présents soit 86 % des candidats, à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2ème classe (seuil retenu : 5/20).

Les procès-verbaux réalisés lors de l'épreuve écrite de pré-admission n'ont révélé aucun incident particulier.

3. Epreuve d'admission

Les candidats subissent 1 épreuve pratique d'admission.

Concernant le déroulement des épreuves, les candidats ont été convoqués du 4 février au 23 mars 2022, sur **12 sites** accueillant les 24 options des épreuves pratiques, à savoir :

- AEZ au Lamentin,
- AMEP CFA-BTP de Ducos,
- Ancienne fourrière de la CACEM au Lamentin,

- Auto-école LAVALEUR à Schoelcher,
- Domaine d'Emeraude du PNRM au Morne-Rouge,
- Espace FILIA de la Ville du François,
- IMFPA (ex AFPA) -sites de Dillon, du François, de Schoelcher et de Trinité,
- JP Avenir Formation au CDG Martinique,
- Lycée des métiers de la construction et de l'habitat (ex. Lycée Léopold Bissol) du Lamentin,
- Lycée Joseph PERNOCK du Lorrain,
- Services techniques de la ville de Schoelcher,
- Station d'épuration de Cap Nord à Trinité.

► La Formation de préparation à l'oral :

Le CNFPT n'a pas mis en place de session de formation à l'épreuve pratique d'admission à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

3.1. Nature de l'épreuve

L'épreuve pratique consiste en :

- une épreuve pratique dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité considérée et destinée à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Elle comporte une mise en situation consistant en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. Cet exercice est complété de questions sur la manière dont le candidat conduit l'épreuve, ainsi que sur les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité (durée : la durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures ; coefficient 3).

Tous les candidats pré-admis étaient présents à l'épreuve pratique d'admission.

3.1.1 Evaluation des examinateurs de l'épreuve orale d'admission

❖ Niveau des candidats

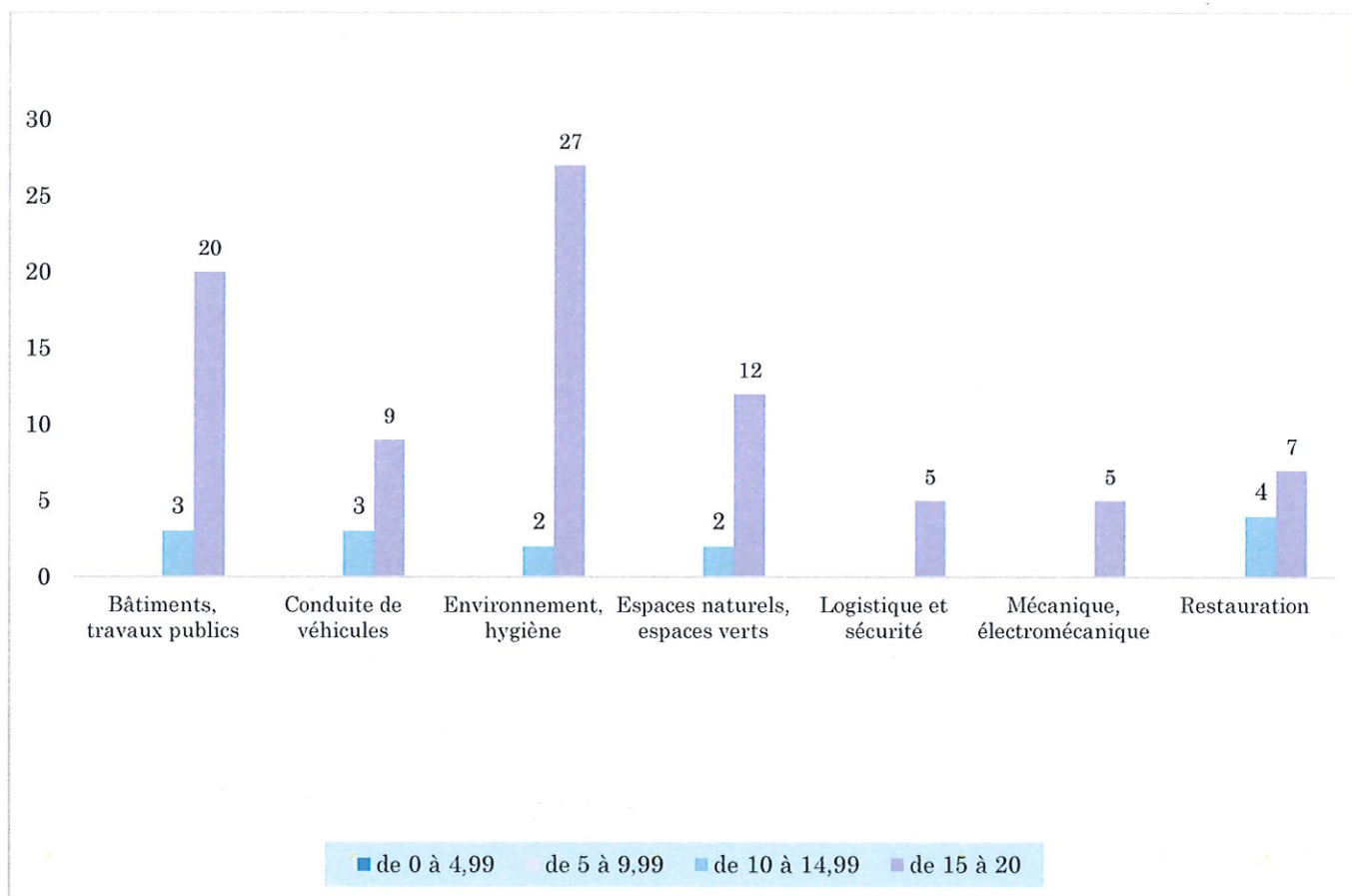
Les examinateurs ont fait les retours suivants sur les prestations des candidats admissibles :

Présentation/Motivation des candidats	Bonne présentation générale. Motivation satisfaisante.
Posture, tenue vestimentaire, EPI	Tenue correcte et adaptée à la circonstance.
Respect de l'intitulé de l'épreuve	Conforme.
Connaissances des missions du cadre d'emplois	Assez satisfaisantes.
Connaissances professionnelles	Bonnes connaissances chacun dans son domaine.
Améliorations (collectivités, CNFPT...)	Mettre en place la préparation à l'épreuve pratique. Les collectivités employeurs devraient plus souvent proposer à leurs agents des formations portant sur la connaissance de l'environnement territorial.
Conseils à apporter aux candidats	S'intéresser un peu plus à la vie publique et améliorer sa posture face à un jury.

3.2. La réunion du jury d'admission

Compte tenu des résultats, le jury d'admission a déclaré, 99 candidats admis sur les 99 pré-admis soit 100 % des candidats, à l'examen professionnel d'adjoint technique principal territorial de 2^{ème} classe (seuil retenu : 10/20).

Les procès-verbaux réalisés lors de l'épreuve pratique d'admission n'ont révélé aucun incident particulier.



Analyse et conclusion

Les appréciations portées par le jury restent de sa seule compétence, en sa qualité de jury indépendant et souverain ; les observations des membres du jury devront être prises en compte afin de permettre un meilleur accompagnement des candidats les conduisant à la réussite de leur

examen professionnel. Elles ne peuvent être remises en cause dès lors que les opérations se sont déroulées dans les conditions conformes à la réglementation et que le principe d'égalité entre les candidats a été respecté.

Fait à Fort-de-France, le 22/07/2023



Le président de jury

Thierry CLAVEAU...

nom-prénom

signature